

A.R.L. PLOMBERIE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 4 RUE DU JARDIN
66160 LE BOULOU

504 347 519 RCS PERPIGNAN

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-six mars,
A 14 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le liquidateur.

Monsieur Cédric BERGER préside la séance en qualité de liquidateur.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Monsieur Pierre BERGER propriétaire de 500 parts
- Monsieur Cédric BERGER propriétaire de 300 parts
- Monsieur Jacky DIDIER propriétaire de 200 parts

Soit un total de 1 000 parts.

Le liquidateur constate, en conséquence, que les associés représentant la majorité des voix, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis Monsieur Cédric BERGER rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat
- Constatation de la clôture de liquidation
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport du liquidateur,
- Le compte de liquidation,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le liquidateur déclare que son rapport et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 62 521 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 62 521 € décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué ni aucune attribution réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la société A.R.L. PLOMBERIE dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

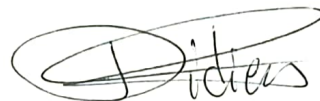
Monsieur Pierre BERGER

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Berger'.

Monsieur Cédric BERGER

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Berger'.

Monsieur Jacky DIDIER

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Didier'.